

REGISTRE DES COMMUNICATIONS

(Article 67.3 de la *Loi sur l'accès*)

Communication de renseignements personnels		
1.	Nature ou type de renseignements personnels communiqués	☒ Renseignements d'identité : ☒ Nom de famille actuel et prénom ☒ Nom de famille à la naissance ☒ Nom et prénom (conjoint) ☒ Nom et prénom (mère) ☒ Nom et prénom (père) ☐ Numéro de matricule ☒ Numéro d'assurance sociale ☐ Numéro d'assurance maladie ☒ Numéro de code permanent ☒ Adresse permanente ☒ Téléphone (résidence) ☒ Nom de l'employeur ☒ Adresse (travail) ☒ Téléphone (travail) ☒ Profession/titre/métier/classification ☒ Emploi actuel/emplois antérieurs ☒ Scolarité/formation/diplôme ☒ Lieu de naissance ☒ Date de naissance ☒ Langue ☒ Sexe ☒ État civil ☒ Citoyenneté/statut au Canada ☒ Origine ethnique ☒ Revenu annuel ☒ Enfant(s)/personne(s) à charge ☒ Référence ☒ Ass. professionnelle/syndicale ☒ Appartenance religieuse ☐ Photographie ☐ Empreintes ☐ Caractéristiques physiques (yeux, taille, etc.) ☐ Autres (spécifiez) : ☐ Médicaux ☐ Financiers ☒ Autre(s) (spécifiez) : Rachat CARRA, évaluation de rendement, désignation sur un poste de complexité, désignation provisoire-temporaire, activité de développement, permis d'absence, grief, boni au rendement, entente de retraite, mesure disciplinaire ou administrative, retard accumulé, date d'entrée en fonction, curriculum vitae, offre de service, heures travaillées dans le mois, congé pris dans le mois, banque de crédits, etc.
2.	Personne, ministère ou organisme à qui sont communiqués les renseignements personnels	Nom : Centre de services partagés du Québec (CSPQ) - Direction générale des services de rémunération (DGSR) Catégories : ☐ Personne ☐ Organisme d'un autre gouvernement ☐ Organisme privé ☒ Ministère ou organisme public Si applicable, renseignement(s) personnel(s) : ☐ communiqué(s) à l'extérieur du Québec ☐ confié(s) à une personne ou à un organisme à l'extérieur du Québec, dont la tâche est de le détenir, de l'utiliser ou de le communiquer pour le compte du SCT
3.	Fin pour laquelle ces renseignements sont communiqués	Pour traiter les données de paie, les avantages sociaux et les autres conditions de travail du personnel du Secrétariat du Conseil du trésor Autre(s) finalité(s) lorsque manifestement au bénéfice de la personne concernée ou à des fins compatibles :
4.	Raison(s) justifiant la communication (le cas échéant : disposition législative, entente, mandat ou contrat de services, etc.)	Entente relative au système automatisé de gestion de l'information sur le personnel de la fonction publique
5.	Articles de la <i>Loi sur l'accès</i>	☐ Communication de renseignements personnels à une personne ou un organisme privé (art. 66) ☒ Communication de renseignements personnels à une personne ou à un organisme : ☐ art. 67 ☐ art. 67.1 ☒ art. 67.2 ☐ art. 68.1 ☐ Communication de renseignements personnels à un organisme public ou à un organisme d'un autre gouvernement (art. 68) ☐ Communication de renseignements personnels à une personne ou organisme à l'extérieur du Québec (art. 70.1)